

Sujet : [INTERNET] ISDI Référence IC-20-082

De : Chloë Raoul <chloe.raoul@gmail.com>

Date : 10/01/2021 18:34

Pour : pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite émettre un avis défavorable par rapport au projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) à Fontenay-en-Parisis.

À ce jour 138 observations ont été publiées démontrant l'implication, mais aussi l'inquiétude de la population par rapport à un tel projet. En effet, avec 84 % d'avis défavorables cumulés en ce dimanche 10/01/2021, il me semble important que ce projet soit reconsidéré avant d'y apporter une quelconque décision.

Dans ces temps incertains et effrayants, il me semble essentiel de revenir à une analyse factuelle des avantages et inconvénients à la réalisation d'un pôle équestre et notamment de son emplacement.

Ainsi est-il essentiel de le garder aussi proche d'un village avec l'ensemble des éléments communaux à portée ? Augmentant notamment les risques pour la population de manière significative sans réellement apporter de gain au produit final de ce projet. Un pôle équestre gagne-t-il à être collé à un village et à la Francilienne ?

De plus, plusieurs éléments surprenants semblent être utilisés comme premier argument défenseur du projet, mais qui n'apporte qu'encore plus de question sur le gain à la réalisation d'un ISDI dans ce petit village. L'implication par exemple des Jeux olympiques 2024 semble être un argument qui dessert au final au vu des contraintes temporelles à sa réalisation.

En conclusion, je ne peux que vous demander humblement de considérer les observations de vos habitants qui vivent sur ces terres.

En espérant que ces inquiétudes soient entendues,

Cordialement,

Chloë RAOUL